

I. OBJET/ OBJECTIFS

Cette procédure définit les modalités d'attribution de bourses pour permettre aux structures académiques et à l'ensemble des acteurs, notamment les étudiants, de suivre les étapes de son évolution et de disposer de données appropriées et à jour.

II. DOMAINES D'APPLICATION

La procédure s'applique aux étudiants des catégories A et C du CEA_AGIR inscrits dans des programmes de formation labellisés.

III. DOCUMENTS DE REFERENCE

- Loi N° 2011-05 du 30 mars relative à l'organisation du système LMD dans les établissements d'enseignement supérieur au Sénégal ;
- Textes cadres de création d'une formation diplômante ;
- Textes cadres de création d'une formation certifiante ;
- Politique scientifique du CEA_AGIR ;
- Politique de formation du CEA_AGIR ;
- Politique de valorisation des résultats et produits de la formation et de la recherche du CEA_AGIR ;
- Conventions de partenariat CEA_AGIR – Partenaires techniques et financiers ;
- Documents spécifiant les ressources financières du CEA_AGIR, notamment les ressources soumises aux procédures d'exécution de dépenses publiques classiques, des partenaires techniques et financiers, des programmes et projets de recherche et de formation et celles générées par le CEA_AGIR.
- Décision portant labellisation d'un programme de formation ;
- Statut de l'étudiant du CEA_AGIR.

IV. TERMES ET DEFINITIONS

- **Catégorie A :** Étudiants inscrits en formation initiale et diplômante des programmes de formation labellisés CEA_AGIR des Établissements membres ou partenaires du Centre d'Excellence ;
- **Catégorie C :** Étudiants inscrits en double cursus diplômant et certifiant, engagés à la fois dans un cursus de formation initiale et continue, des programmes de formation labellisés CEA_AGIR des Établissements membres ou partenaires du Centre d'Excellence ;
- **Formation diplômante :** Formation sanctionnée par un diplôme ;
- **Formation initiale :** Première formation obtenue dans un cycle d'études ;
- **Formation continue :** Formation obtenue après une formation initiale.
- **Formation certifiante :** Formation de courte durée sanctionnée par un attestation de formation ;
- **Projet personnel étudiant :** Projet d'avenir de l'étudiant spécifiant son plan de formation et d'insertion professionnel, i.e les étapes à planifier pour l'atteinte de ces objectifs ;
- **Validation :** Vérification de la conformité par les instances habilitées ;
- **Approbation :** Adoption définitive par les instances habilitées.

V. PROCEDURE EN AMONT

Ces appuis visent essentiellement les étudiants inscrits aux formations offertes par le CEA au niveau de l'UCAD et des universités et institut partenaires.

- Principaux critères d'éligibilité
 - Avoir été sélectionné par le comité pédagogique de la formation visée ;
 - Avoir une attestation du responsable pédagogique de ladite formation ;
 - Avoir un avis favorable du responsable de formation pour une demande de bourses.
 - Libre de tout engagement professionnel ;
 - Avoir deux (2) lettres de recommandation d'enseignants de rang magistral d'Universités partenaires.

VI. PROCEDURE EN AVAL

- Durée de la bourse :
 - Master : 2 ans
 - PhD : 3 ans
 - Composition de la bourse allouée
- Bourses totales :
 - Kit inscription et mensualités pendant 12 mois ;
 - Bourses partielles : Kit inscription et ½ bourse mensuelle ;
 - Aides pédagogiques : Kit inscription uniquement.
- Conditions particulières
 - Le maintien de la bourse est conditionné par le passage en année supérieure dans la formation

VII. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE

Par souci d'équité, la commission d'attribution des bourses a décidé d'appliquer les mêmes critères généraux d'attribution des bourses d'études, de mobilité, de soutien à la recherche ou à la valorisation des résultats ou produits de formation ou de recherche. Des critères spécifiques seront complétés par les pôles thématiques précités du CEA_AGIR. La gestion et le suivi des bourses du CEA_AGIR se feront à travers **une plateforme numérique** dédiée. Les étapes principales de la procédure sont les suivantes :

- **Etape 1 : Appel à candidature**
 - Qui : Commission d'attribution des bourses ;
 - Quoi : Lancer l'appel à candidature ;
 - Comment : En formulant des recommandations et en précisant les critères généraux pour l'attribution des bourses ;
 - Pourquoi : pour sélectionner les candidats éligibles à l'attribution des bourses pour chaque pôle thématique ;
 - Quand : aux dates prescrites par la Direction du CEA_AGIR.
- **Etape 2 : Formulation de la demande**
 - Qui : Candidats à la bourse ;
 - Quoi : Renseigner le formulaire de demande de bourse comprenant des informations personnelles et académiques ; Fournir le projet personnel étudiant ;
 - Comment : En se référant aux recommandations fournies dans le document relatif à l'appel à candidature ; En respectant les critères d'évaluation spécifiés ;
 - Pourquoi : Pour solliciter une attribution de bourse ;
 - Quand : Avant la date limite de dépôt des candidatures conformément à l'appel à candidature.
- **Etape 3 : Réception des candidatures**
 - Qui : Secrétariat du CEA_AGIR ;
 - Quoi : Vérifier la recevabilité administrative des demandes de bourses ;
 - Comment : En se référant aux critères de recevabilité administratives des dossiers de demande de bourse (authenticité des pièces fournies et complétude des dossiers fournis) ;
 - Pourquoi : Pour traitement par les commissions habilitées ;
 - Quand : Après réception des demandes de bourse.
- **Etape 3 : Traitement des demandes**
 - Qui : Comités habilités des Pôles thématiques ;
 - Quoi : Vérifier la recevabilité académique des demandes de bourse ;
 - Comment : En vérifiant les pertinences scientifique, socio-économique et institutionnelle des projets personnels étudiants ;
 - Pourquoi : Pour la validation et le classement des demandes de bourses ;
 - Quand : Après réception des dossiers de demande de bourse recevables administrativement.

• **Etape 4 : Validation des attributions**

- Qui : Commission de gestion des bourses du CEA_AGIR ;
- Quoi : Vérifier la pertinence des demandes de bourses ; Valider les projets d'attribution de bourse ;
- Comment : En vérifiant la conformité par rapport aux politiques de formation, de recherche et de valorisation du CEA-AGIR ; en tenant compte de l'enveloppe budgétaire allouée à chaque pôle thématique ainsi que de la qualité des candidatures retenues et du nombre d'attributions par pôle ;
- Pourquoi : Pour avis et transmission à la Direction du CEA_AGIR pour notification à l'instance d'approbation ;
- Quand : Après réception des dossiers de demande d'attribution de bourse selon le calendrier établi par la Direction du CEA_AGIR.

• **Etape 5 : Approbation des attributions**

- Qui : Instance d'approbation ;
- Quoi : Adopter définitivement les attributions de bourse ;
- Comment : En vérifiant les pertinences scientifiques, socio-économiques et institutionnelles ;
- Pourquoi : Pour autoriser de notification d'attribution de bourses aux intéressés ; Pour autorisation de paiement des bourses selon le calendrier de versement défini.
- Quand : Après réception des dossiers validés par la Commission de gestion des bourses.

• **Etape 5 : Publication des résultats**

- Qui : La Direction du CEA_AGIR ;
- Quoi : Publier les attributions de bourse adoptées par l'instance d'approbation ;
- Comment : Par affichage ; Diffusion via le site WEB du CEA_AGIR ; Diffusion via les autres canaux de diffusion du CEA_AGIR ;
- Quand : Après réception de l'avis d'approbation.
-

VIII. ENREGISTREMENTS

- Appel à candidature pour l'attribution des bourses
- Critères d'attribution des bourses (études, mobilité, soutien à la recherche, valorisation) ;
- Calendrier de versement des bourses ;
- Formulaires de demande de bourse ;
- Projets professionnels étudiants ;
- Enveloppe budgétaire attribuée à chaque pôle du CEA_AGIR ;
- Liste des demandes de bourse recevables ;
- Liste des demandes de bourse validées ;
- Liste des demandes de bourse approuvées.

IX. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Etape 1** : Les pôles thématiques éligibles à la procédure de bourses sont les suivants :
 - Pôles recherche ;
 - Pôles formation ;
 - Pôles valorisation.
- **Etape 2** : Formulaire de demande de bourse ; modèle de projet personnel étudiant ;
- **Etape 3** : Listes des pièces à fournir pour la demande de bourse ; classement des demandes de bourses selon la pertinence ;
- **Etape 4** : Tableau spécifiant le nombre de bourses à attribuer par pôle thématique tenant compte de l'enveloppement budgétaire alloué à chaque pôle ;
- **Etape 5** : Liste définitive d'attribution des bourses pour l'année académique en cours.



ATTRIBUTION DE BOURSES

CEA_AGIR

Version Projet : 01 p.4/4

Pôle Assurance Qualité AGIR		
Date : 25 Mai 2019	Date :	Date :
	Signature :	Signature :
MOTIF D'ACTUALISATION		
Version n-1		
Version n		